



La Réunion-Mayotte

Les couples à La Réunion

Davantage d'unions libres et peu de Pacs

En 2016, à La Réunion, les personnes vivant en couple dans le même logement se tournent davantage vers l'union libre qu'en métropole : 28 % contre 20 %. En revanche, seules 3 % choisissent le Pacs, une part deux fois plus faible qu'en métropole. Le type d'union varie fortement avec l'âge des conjoints. Les deux tiers des Réunionnais de moins de 30 ans vivant en couple sont en union libre, tandis que le mariage devient majoritaire à partir de 35 ans. Le niveau de diplôme, la catégorie socioprofessionnelle ou le nombre d'enfants influent également sur la forme d'union.

Ravi Baktavatsalou, Chantal Chaussy, Brigitte Varin, Insee

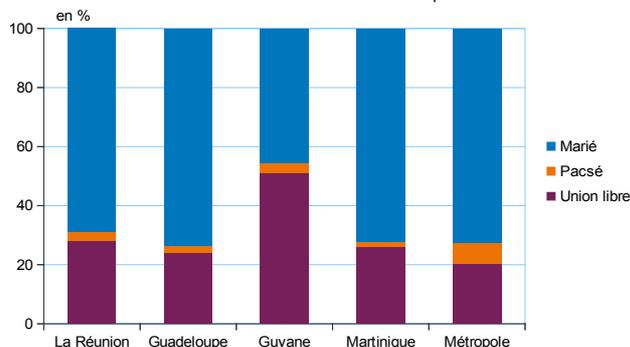
En 2016, à La Réunion, parmi les personnes vivant en couple cohabitant (*définitions*), 69 % sont mariées, 28 % vivent en union libre et 3 % sont pacsées. Les formes d'unions sont assez voisines de celles des Antilles, mais sensiblement différentes de la métropole (*figure 1*).

L'union libre, plus répandue à La Réunion

Les Réunionnais vivant en couple cohabitant vivent plus souvent en union libre que les couples résidant en métropole (28 % contre 20 %). Ainsi, La Réunion est le deuxième département français où la part de personnes vivant en union libre est la plus élevée, loin cependant derrière la Guyane (51 %).

1 Vivre en union libre : un phénomène plus fréquent dans les DOM

Formes d'unions dans les DOM* et en métropole en 2016



* DOM hors Mayotte.

Lecture : à La Réunion, en 2016, 28 % des personnes vivant en couple cohabitant vivent en union libre, contre 51 % en Guyane.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant en couple cohabitant.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

En revanche, le recours au Pacs est particulièrement faible sur l'île : seules 3 % des personnes vivant en couple en ont contracté un, soit deux fois moins qu'en métropole (7 %).

Le mariage reste la forme la plus fréquente d'union entre deux personnes vivant en couple, à La Réunion comme ailleurs en France. Néanmoins, la part de personnes mariées est un peu plus faible à La Réunion qu'en métropole (72 %).

Les spécificités des unions sur l'île sont en partie liées aux caractéristiques sociodémographiques de ses habitants. Si les couples réunionnais vivent plus en union libre c'est notamment parce que la population y est plus jeune. Les jeunes en couple vivent en effet plus souvent en union libre (*figure 2*). Cependant, si la population réunionnaise présentait des caractéristiques semblables à l'ensemble de la population résidant en couple en France en matière notamment d'âge, de diplôme, de catégorie sociale, la proportion de personnes pacsées sur l'île demeurerait inférieure au niveau national, tandis que la part de personnes vivant en union libre ou mariées serait supérieure. Cela semble témoigner de l'attachement des Réunionnais pour le mariage, forme de contractualisation la plus traditionnelle.

La situation conjugale, une affaire d'âge

Les jeunes en couple vivent le plus souvent en union libre. En effet, quand les couples se forment, ils commencent par cohabiter avant de contractualiser. Ce phénomène est plus marqué encore à La Réunion qu'en métropole. Ainsi, 68 % des Réunionnais de moins de 30 ans vivant en couple cohabitant forment une union libre avec leur conjoint, contre 60 % pour les jeunes de métropole. À ces âges, les situations

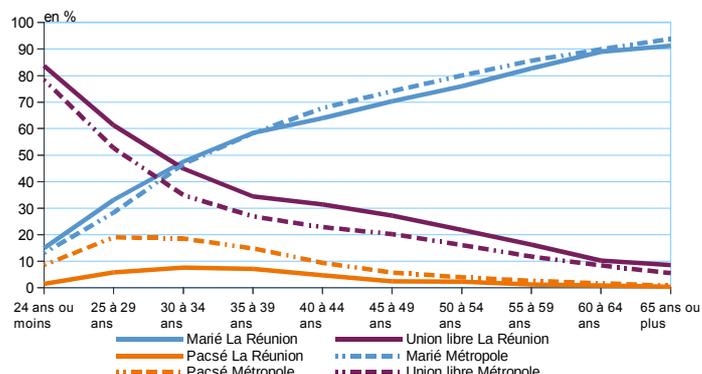
professionnelles et financières ne sont pas complètement stabilisées. C'est d'autant plus le cas à La Réunion où le chômage est prégnant et les niveaux de vie plus faibles qu'en métropole : les jeunes sont ainsi amenés plus qu'ailleurs à différer la contractualisation de leur union. En parallèle, les jeunes Réunionnais vivant en couple recourent quatre fois moins au Pacs que les jeunes de métropole (4 % contre 16 %). Lorsqu'ils contractualisent leur union, ils préfèrent plutôt s'orienter vers le mariage (28 % contre 24 % en métropole).

C'est entre 30 et 34 ans que le recours au Pacs est maximal à La Réunion (8 %). En métropole, c'est entre 26 et 34 ans que le Pacs est le plus mobilisé (entre 17 % et 20 %).

À partir de 35 ans, le mariage devient prépondérant à La Réunion comme en métropole : il concerne un couple sur deux. La proportion de couples mariés augmente ensuite avec l'âge : 67 % des Réunionnais de 40 à 49 ans vivant en couple dans le même logement sont mariés, 79 % de ceux de 50 à 59 ans et 90 % au-delà de 60 ans. Cependant, à chaque âge au-delà de 35 ans, les métropolitains contractualisent davantage leur union par le mariage, tandis que les Réunionnais sont plus souvent en union libre. Tout comme au niveau national, la part de personnes pacsées diminue avec l'âge.

2 Après 35 ans, le mariage prédomine

Formes d'unions selon l'âge à La Réunion et en métropole en 2016



Lecture : en 2016, 32 % des personnes âgées de 40 à 44 ans vivant en couple cohabitant à La Réunion sont en situation d'union libre. Cette proportion s'élève à 23 % pour les personnes des mêmes âges vivant en couple cohabitant en métropole.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant en couple cohabitant.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

Le mariage pour les non-diplômés, le Pacs pour les cadres

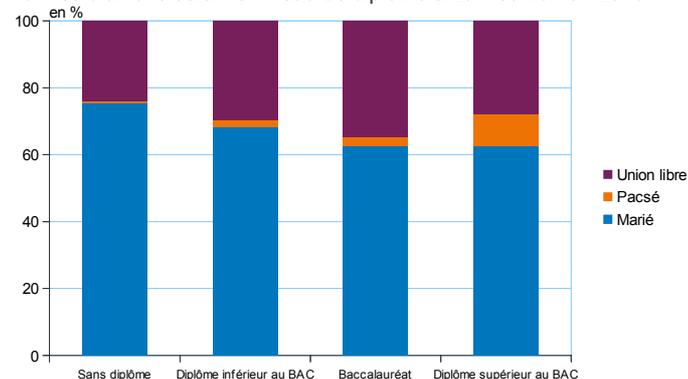
En dehors de l'âge, d'autres facteurs influent sur le statut conjugal. Ainsi, le mariage est plus fréquent parmi les non-diplômés : 75 % de ceux vivant en couple sont mariés contre 63 % des diplômés du supérieur (figure 3). Le mariage tient une place privilégiée chez les indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants), parmi lesquels près de neuf personnes en couple sur dix sont mariées. Le Pacs est quant à lui surreprésenté parmi les cadres (10 %) et les diplômés du

supérieur (10 %). L'union libre est un peu plus fréquente parmi les ouvriers et les bacheliers.

Tant à La Réunion qu'en métropole, les couples ayant plusieurs enfants et ceux propriétaires de leur logement sont plus souvent mariés que les autres. Ainsi, à La Réunion, 64 % des couples avec deux enfants ou plus sont mariés, contre 53 % des couples avec un seul enfant. De même, les propriétaires vivant en couple sont plus souvent mariés que les locataires (77 % contre 53 %). Dans ces cas, le mariage offre un cadre plus sécurisé à la famille et peut faciliter l'accès au crédit ou simplifier les modalités de succession. ■

3 La part du Pacs augmente avec le niveau du diplôme

Formes d'unions selon le niveau de diplôme à La Réunion en 2016



Lecture : en 2016, parmi les personnes ayant un diplôme inférieur au BAC et vivant en couple cohabitant à La Réunion, 68 % sont mariées, 2% sont pacsées et 30 % vivent en union libre.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant en couple cohabitant.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

Définitions

Un **couple cohabitant** est constitué de deux personnes en couple qui résident dans le même logement.

Le **Pacs** ou pacte civil de solidarité est un contrat. Il est conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été instauré par la loi du 15 novembre 1999.

Source

Les résultats de cette étude sont issus de l'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2016, qui inclut une question sur la vie de couple, « Vivez-vous en couple ? » avec deux réponses possibles (oui, non), et une question sur la situation conjugale, avec six réponses possibles : marié(e), pacsé(e), en concubinage ou union libre, veuf(ve), divorcé(e), célibataire. Depuis l'EAR de 2015, cette question remplace celle sur l'état matrimonial légal (marié(e), veuf(ve), divorcé(e), célibataire), pour prendre en compte d'autres formes d'unions que le mariage.

Insee La Réunion-Mayotte
Parc technologique de Saint-Denis
10 rue Demarne - CS 72011
97443 SAINT-DENIS CEDEX 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédaction en chef :
Julie Pariente

ISSN : 2275-4334 (version imprimée)
ISSN : 2272-7760 (version en ligne)

© Insee 2018

Pour en savoir plus

● Robert-Bobée I., Vallès « Les Pacs à l'Ouest, les mariages à l'Est : une répartition des types d'union différente selon les territoires », *Insee Première* n° 1682, janvier 2018 ;

● Ajir S., Baktavatsalou R., Seguin S., « Évolutions démographiques depuis 60 ans – Une population vieillissante », *Insee Analyses La Réunion* n° 25, août 2017 ;

● Le compte Twitter de l'Insee La Réunion-Mayotte : @InseeOI

